



Les lentilles, un dispositif de freination complémentaire

1/2



Pour ralentir l'évolution de la myopie, les lentilles souples frénatrices se sont récemment développées et s'ajoutent aux lentilles rigides déjà prescrites, dans ce cadre, depuis plusieurs années. Quelles sont les spécificités et l'efficacité de ces deux catégories de dispositifs ?

Il existe deux types de lentilles de freination et correction de la myopie ^(1 à 4)

1. Les lentilles rigides appelées « orthokératologie »

À port nocturne, elles favorisent l'amincissement et l'aplatissement de l'épithélium cornéen central, et conduisent à un épaissement stromal et épithélial en périphérie de la cornée afin :

- d'obtenir une vision nette le lendemain sans avoir besoin de correction optique,
- de freiner la progression de la myopie.

2. Les lentilles souples

À port diurne, elles s'appuient sur une technologie qui permet à la fois :

- de corriger la myopie via une zone de correction centrale,
- de ralentir l'allongement de l'œil via une zone de traitement périphérique qui entraîne une défocalisation myopique sur la rétine.



Quels sont les avantages des lentilles freinatrices ? ^(1 à 4)



1. L'orthokératologie permet :

- un effet freinateur pouvant atteindre 50 % sur deux ans,
- une vision nette le jour sans nécessité de porter un dispositif de correction,
- une pratique sans contraintes de toutes les activités sportives durant la journée.

2. Les lentilles souples permettent :

- une réduction de la progression de la myopie d'environ 59 % et de la longueur axiale de 52 % pour celles ayant bénéficié d'une étude clinique robuste ;
- une correction et une freination de la myopie sans porter un dispositif visible ;
- un confort (confort de vision, simplification de certaines pratiques sportives...) et une facilité de manipulation ;
- une absence d'effet rebond en cas d'arrêt de traitement après une durée de port minimum de trois ans.



Les lentilles, un dispositif de freination complémentaire

2/2

Qui prescrit les lentilles freinatrices ? Quels sont le suivi et la durée de traitement ? (1,2)

Les lentilles rigides et souples sont prescrites par un ophtalmologiste selon le profil du patient. Ces deux types de lentilles nécessitent des rendez-vous réguliers de contrôle de la myopie, au minimum tous les six mois, durant la première année.

Au bout d'un an de port, l'ophtalmologiste pourra réitérer différents examens (mesure de la réfraction, longueur axiale...) afin de pouvoir mesurer une éventuelle évolution de la myopie.

Le traitement par lentilles de freination, prendra fin lorsque la progression de la myopie aura cessé ou sera devenue très faible (environ -0.25 D par an).



À qui s'adressent les lentilles freinatrices ? (1,2)

L'ophtalmologiste privilégie cette solution de freination de la myopie en fonction de différents paramètres :

- l'âge de l'enfant et sa capacité à respecter les consignes d'utilisation,
- le degré de myopie et sa date d'apparition,
- les mesures de la cornée et de la longueur axiale de l'œil,
- le mode de vie et notamment le type d'activités pratiquées (ex. : sports nautiques ou de combat),
- les attentes/motivations de l'enfant, avec l'accord des parents.

Comment doivent-elles être utilisées ? (1,2)

- Les lentilles rigides doivent être portées durant au moins six heures de sommeil pour avoir une vision correcte durant la journée du lendemain.
- Les lentilles souples doivent être portées durant une période suffisamment longue : au moins six jours par semaine à raison de dix heures par jour. Elles peuvent aussi être portées en complément des verres de freination, pour des activités sportives par exemple.

Quelles sont les contre-indications ? (1,2)

Il existe différentes contre-indications au port de lentilles de freination nocturnes et diurnes.

- Des contre-indications médicales :

- ✓ infections de l'œil ou de la paupière,
- ✓ réactions allergiques déclenchées ou aggravées par le port des lentilles,
- ✓ maladie ou problème oculaire affectant la cornée, la conjonctive ou les paupières (sécheresse oculaire, yeux rouges ou irrités, dystrophies cornéennes, kératocône...), etc.

- Des contre-indications « comportementales » : manque de motivation et/ou de rigueur dans le respect des règles d'hygiène.

Ces lentilles sont-elles prises en charge par l'Assurance maladie ? (5)

- Les lentilles sont remboursées à 60 % par la Sécurité sociale sur la base d'un forfait annuel, de date à date, par œil appareillé.
- Elles sont également prises en charge par certaines mutuelles de santé.



Références

(1) Agissons ensemble contra la myopie. *Les lentilles de jour pour freiner la myopie* [en ligne]. [Consulté le 18/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://ensemblecontrelamyopie.fr/agir-contre-la-myopie/la-freination-de-la-myopie/les-lentilles-de-freination/les-lentilles-freinatrices-de-jour/>

(2) Agissons ensemble contra la myopie. *L'Orthokératologie* [en ligne]. [Consulté le 18/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://ensemblecontrelamyopie.fr/agir-contre-la-myopie/la-freination-de-la-myopie/les-lentilles-de-freination/lorthokeratologie/>

(3) Société française d'ophtalmologie (SFO). *Les Myopies* [en ligne]. [Consulté le 18/04/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.em-consulte.com/em/SFO/H2019/sforender/B9782294761331500113.html>

(4) Sherwin JC, Reacher MH, Keogh RH, Khawaja AP, Mackey DA, Foster PJ. The association between time spent outdoors and myopia in children and adolescents: a systematic review and meta-analysis. *Ophthalmology*. 2012;119(10):2141-51.

(5) Assurance maladie. *Lunettes et lentilles : quelle prise en charge ?* [en ligne]. [Consulté le 06/06/2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/soins-protheses-dentaires-optique-audition/lunettes-lentilles#:~:text=Les%20lentilles%20de%20contact%20sont,ou%20hebdomadaires%2C%20etc.>